

COMPTE-RENDU DETAILLE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2024

Nombre de membres en exercice : 13
Présents et représentés : 12

L'an deux mil vingt-quatre le 24 septembre à 20h00 les membres du Conseil Municipal de la Commune de Jonzier-Epagny se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du 19/09/2024, et sous sa présidence.

Présents : Michel MERMIN, Maire, Philippe SAUTIER, Virginie MOURIER, Rémi LAFOND, Anne EYCHENNE adjoints, Céline TARDY, Florian CHAYS, Vincent RONAT, Stéphanie BOURNHONNET, Raffaele SIBIO, conseillers.

Procuration : Cécile DUPARC à Stéphanie BOURNHONNET et Phil FUHRMANN à Philippe SAUTIER.

Absents : Cécile DUPARC, Phil FUHRMANN et Jonathan DUPARC.

A été nommé secrétaire : Philippe SAUTIER

Le compte-rendu du 23 juillet 2024 est approuvé à l'unanimité.

1. Personnel communal – suppression et création de postes :

Dans le cadre d'un avancement de grade, il convient de modifier un poste d'adjoint technique au sein du personnel communal. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide, à compter du 1^{er} novembre 2024 de :

- supprimer un poste d'adjoint technique territorial pluri-communal à temps non complet (17.5/35^{ème}).
- créer un poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe pluri-communal à temps non complet (17.5/35^{ème}).

2. Commerce de proximité – bail commercial :

Dans le cadre de la reprise du commerce de proximité, M. le Maire propose à l'assemblée de conclure le bail commercial entre la commune de Jonzier-Epagny et les futurs gérants M. et Mme Luis TELES AUGUSTO. Il présente les modalités matérielles et financières de ce bail et précise que ce dernier est consenti pour un montant mensuel de 600 € HT. L'assemblée, à l'unanimité approuve cette proposition et autorise M. le Maire ou son représentant à le signer.

3. Commerce de proximité – achat de matériel :

Suite à la reprise du commerce de proximité, M. le Maire explique qu'il convient de faire l'acquisition du matériel nécessaire au démarrage de l'activité par les nouveaux gérants.

Il présente à l'assemblée la liste du matériel et les propositions des entreprises correspondantes, à savoir :

ENTREPRISES	MATERIEL	MONTANT € HT
INTRAC	Gondoles	14 069, 26 €
LARBALETIER	Présentoir fruits et légumes	1 232,74 €
BONNET NEVE	Armoires froides	20 321,00 €
DECOMETAL	Mobilier	4 343,02 €
AEM	Caisse et logiciel	7 600,00 €
TOTAL		47 566,02 €

L'assemblée, à l'unanimité, approuve l'acquisition du matériel tel que présenté ci-dessus pour un montant total de **47 566,02 €**.

4. Commerce de proximité – crédit bail :

Pour terminer, dans le cadre de la reprise du commerce de proximité et de l'acquisition du matériel nécessaire au bon fonctionnement de l'épicerie, M. le Maire propose de conclure un crédit-bail avec les futurs gérants, M. et Mme Luis TELES AUGUSTO.

L'assemblée, à l'unanimité, approuve le crédit bail tel que proposé et selon les modalités suivantes : le matériel professionnel mis à disposition est neuf et sera remboursé sur 5 ans pour un montant total de 50 514,71 € HT, soit un loyer mensuel de 841,91 € HT. Mme et M. TELLES en seront propriétaires à l'issue du crédit-bail.

5. Congrès des Maires et des Adjointes – prise en charge du transport et des billets d'entrée au salon :

M. le Maire explique que le Congrès des Maires de France aura lieu à Paris, du 19 au 21 novembre 2024 et qu'un déplacement d'élus de la commune de Jonzier-Epagny est prévu en ce sens. Il précise que seuls les frais inhérents au transport seront pris en charge par la commune.

Il rappelle que le Congrès des Maires est l'occasion pour les congressistes de pouvoir débattre, échanger et interpeller les pouvoirs publics sur des enjeux majeurs au travers de conférences, de débats en plénière et forums thématiques ou encore en points infos sur les grands sujets d'actualité ou d'actions des communes C'est aussi et surtout un temps fort de dialogues et d'échanges entre élus nationaux (communaux, intercommunaux...).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne mandat spécial au Maire, Michel MERMIN et aux Maires-adjoints Philippe SAUTIER et Rémi LAFOND, dans le cadre du Congrès des Maires de France et autorise la prise en charge des frais de transports liés à ce mandat spécial par paiement direct aux fournisseurs ou par remboursement à posteriori des frais avancés aux élus susmentionnés, aux frais réels engagés, sur présentation des justificatifs de dépenses.

6. Divers :

Intercommunalité :

M. le Maire fait part de la démission de Pierre-Jean CRASTES, Président de la Communauté de Communes du Genevois (CCG) prévue le 8 octobre 2024. L'élection du futur président aura lieu le 14 octobre prochain.

Futur hôpital : Le projet de délocalisation de l'hôpital de Saint-Julien-en-Genevois sur un terrain à Cervonnex suit son cours avec les différents acteurs de ce dossier.

Déchets : Suite à la commission du mois de septembre les points suivants ont été évoqués :

- Réflexion sur la collecte du verre actuellement effectuée par la société EXCOFFIER et le SIVALOR et sur l'éventuelle reprise de ce service par la CCG.
- Statuts à revoir prochainement notamment en ce qui concerne les déchets d'inertes.
- Diminution des déchets alors que la population a augmenté ce qui est un point positif
- Le tri est mieux effectué par la population notamment pour les cartons bruns mais non au sein des ordures ménagères qui contiennent trop de déchets qui devraient être triés (verre, emballage et textile). M. Lafond rappelle que la CCG paie des amendes pour ces erreurs de tri dans les ordures ménagères.

OAP- Programme immobilier Chef-lieu :

M. le Maire explique que ce projet a dû être réparti en trois phases compte tenu des problèmes d'assainissement et du projet de territoire, qui pour rappel, impose des règles d'urbanisme de maximum 2% d'augmentation dans les communes.

La société Green City a continué de travailler sur ce dossier avec la famille GUERRAZ et la commune.

Suite aux différentes discussions, M. le Maire présente une proposition d'aménagement de la 1^{ère} phase qui comprendrait :

- un bloc de 19 logements (dont des logements sociaux)
- un bloc de 18 logements intermédiaires (type maisons groupées)
- deux maisons individuelles.

L'assemblée, à l'unanimité, approuve le projet de 1^{ère} phase tel que présenté par M. le Maire.

Urbanisme - Etude des dossiers :

Certificats d'urbanisme d'information :

INDIVISION DUPARC – EXCOFFIER - SPAETER : 35 Route de Chez Cotin – parcelle B 633 - avis favorable.

Me BARTHELET : 156 Route du Champ à la Moine – parcelle B 1683 – avis favorable.

SELARL LACROIX, MICHEL et BLACHE : 191 Route du Long Perrier – parcelle B 1831 – avis favorable.

Certificat d'urbanisme opérationnel :

BOSSAY Serge : 95 Chemin de Fontanille – parcelles B 597,1409,1411 et 1413 avis favorable.

Déclarations préalables :

CAPITAIN Sophie : réalisation de clôtures diverses – 29 Chemin du Sojard - parcelle B 1488 – avis favorable.

PUSCAU Avram Sorin : implantation d'une piscine enterrée –1050 Route de la Grotte – parcelle B 1470 – demande de pièce complémentaire concernant le raccordement du trop-plein de la piscine au réseau d'eaux pluviales.

Social – Communication :

Octobre Rose : une manifestation sportive est prévue le 6 octobre avec : des randonnées à pieds et en VTT (parcours famille et sportif). Il sera organisé le 19 octobre un repas dansant le midi (lasagnes offertes par l'Auberge de la Goutte d'Or) et une soirée disco dès 20h.

Marché de Noël : fixé le 19/12.

Panneau pocket : Le nouvel outil de communication pour connaître toutes les informations de la commune est en fonction depuis mi-septembre.

Scolaire :

Effectifs : 114 élèves

Services périscolaires : l'équipe est en place avec nos cinq encadrantes et la venue de trois stagiaires pour cette année scolaire 2024-2025. A la cantine, depuis la rentrée, les élèves du CP au CM2 utilisent les plateaux permettant ainsi un allègement des services et plus de fluidité pour le bien-être des élèves.

APE : Suite à l'assemblée générale du 19 septembre dernier, l'APE de Jonzier-Epagny a rassemblé une trentaine de personnes motivées à former une nouvelle équipe dynamique et pleine de projets.

Travaux - Environnement :

Propriété ANGELLOZ : Le terrain, en friches, a nécessité l'intervention de la société Les Jardins du Salève. Les employés communaux prendront le relais pour l'entretien de cette propriété.

BESSION TP : L'entreprise BESSION a demandé l'autorisation de faire du chaulage à côté du terrain de football. Une convention sera conclue pour fixer les modalités pratiques et financières de ces travaux.

Terrain de football : Les travaux suivent leur cours et devraient se terminer mi-octobre.

Nettoyage de la planète : Cette action a rassemblé 11 adultes et 4 enfants qui ont ramassé 240 kg de déchets. L'association Apollon a également participé en démontant une cabane auparavant squattée en haut du stade de football. Les élus remercient les participants et l'association Apollon pour leur aide. Le prochain nettoyage de Printemps aura lieu au mois de mars.

Projet de territoire : Tout le conseil municipal est invité à cette réunion portant sur le respect du PAT dans le milieu environnemental.

SIVALOR : Des visites du site basé à Valserhône sont proposées à la population et aux scolaires.

France rénov : des aides sont apportées par cet organisme aux personnes âgées et/ou handicapées notamment dans le cadre de l'adaptation des logements (réfection de salle de bains, etc...).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée.

Le Maire
M. MERMIN

Signé

Le secrétaire de séance
Philippe SAUTIER